



Flash informations Pour les habitants de Molandier

Avril 2022

Éditorial

En votant le budget puis en le mettant en pratique, les membres du conseil municipal œuvrent pour notre commune. Mais ils ne sont pas seuls à donner du temps pour Molandier. D'autres personnes participent à la vie collective de notre commune. Certains réhabilitent des éléments du patrimoine, aident à la végétalisation du village. D'autres encore créent ou œuvrent dans une association ou organisent des soirées belote.

A ceux qui font vivre notre commune, je dis bravo et merci.

Par ailleurs, en écrivant ces lignes, j'ai une pensée pour le peuple Ukrainien qui souffre dans son pays en guerre. Dans notre commune, certains ont des proches qui sont là-bas sous les bombes. Qu'ils soient assurés de tout notre soutien.

Olivier JULLIN

Maire

Informations de la mairie

1/ Point élections



Le premier tour de l'**élection présidentielle** a lieu le dimanche 10 avril et le second tour le dimanche 24 avril.

A Molandier le bureau de vote est à la Mairie. Celui-ci sera ouvert de 8 heures à 19 heures.

Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale et présenter votre carte d'électeur ou une pièce d'identité.

Le bureau de vote est tenu par les membres du conseil municipal ou d'autres assesseurs volontaires. Lorsque nous écrivons ces lignes, aucune contrainte sanitaire n'est imposée.

Par ailleurs, les élections législatives devraient normalement se tenir les 12 juin et 19 juin.

Comme vous le savez, voter est un acte citoyen, un moment important pour notre démocratie, une manière de s'exprimer.

2/ Vote du budget de la commune

Le conseil municipal s'est réuni le 11 mars pour échanger sur la proposition de budget établie par le maire et les adjoints. Le 1er avril, le budget a fait l'objet des derniers arbitrages et a été voté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

Ce qu'il faut retenir du budget 2022 :

- **en section de fonctionnement** : en dépenses, le budget 2022 est dans la continuité du précédent budget. Il tient compte, néanmoins, de l'augmentation des coûts de l'énergie et de

la volonté de budgétiser une action culturelle. Les dépenses s'élèvent à 186 694 € et sont couvertes par les recettes. Le budget, au niveau des recettes, est établi en tenant compte de la stabilité des dotations, du maintien des taux de fiscalité et des subventions escomptées notamment pour l'action culturelle.

• **en section d'investissement** : en dépenses sont inscrits les projets engagés qui seront réalisés durant l'année et ceux qui feront l'objet d'un possible commencement. Les dépenses d'investissement sont estimées à 236 348 €. En recettes, le budget prévoit uniquement les subventions acquises.

Plus précisément les projets que nous engageons concernent :

- *Le chauffage de la salle Jean Foulquier* : demande de subvention (DSIL) déposée en mars 2022. Projet de travaux avant l'hiver 2022/2023;
- *Les travaux, rue des Forges, tranche ferme et option 1* : programmés au printemps 2022. Les subventions (Etat, Département et Région) sont acquises;
- *Aménagement d'une aire de jeux et de convivialité* : en attente de subventions, réalisation prévue, fin 2022 ou 2023;
- *Amélioration du logement communal du "presbytère"* : programmation fin 2022 ou 2023;
- *Élaboration du schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie* : réalisation prévue en 2022;
- *Révision simplifiée du PLU* : programmation en 2022;
- *Étude de faisabilité d'une « mobilité douce entre le village de Molandier et le centre bourg de Mazères »*. Demande de subvention à prévoir durant l'année. La programmation dépendra également de l'avis de la commune de Mazères sur ce projet.

Le budget est équilibré en dépenses et recettes et prévoit de maintenir une trésorerie suffisante pour le bon fonctionnement de la commune.

3/ Zoom sur la modification simplifiée du PLU

Ce projet de modification a trois motivations :

- lever les réserves sur les parcelles B588, B590 et B628 qui font l'objet d'un projet de lotissement;
- permettre à la commune de préempter sur un bien à la vente;
- réduire le contour de la zone 1AU1 du PLU et mettre les parcelles B650 et B651, en zone de jardin, non constructibles.

Quel cadre réglementaire et de concertation : La révision simplifiée du PLU fait l'objet d'une procédure administrative. Le dossier est soumis à l'examen de l'autorité environnementale (DREAL). Il est également notifié pour avis aux personnes publiques associées (services de l'État...) et nécessite une consultation du public (les habitants de Molandier...). Après cette procédure, une délibération du conseil municipal approuve la modification. Puis la délibération du conseil est transmise au service du contrôle de la légalité en préfecture.....**ouf !**

4/ Ils participent à l'entretien du patrimoine



des photos pour étayer l'édito !

Réhabilitation, par Jean-Claude et Éloi, de la Croix à l'intersection des routes départementales, à l'entrée de Molandier. Une belle réalisation.

Croix, située sur l'ancien chemin de Mazères, entretenue par Alain

5/ Action pour les seniors : « Vieillir... d'accord mais y'a pas le feu !!! »

«Bien vieillir, ça s'accepte et ça se prépare»

L'Espace Seniors Lauragais en partenariat avec la commune de Molandier vous propose une journée d'initiation théâtrale avec un moment de détente à travers un spectacle humoristique sur le thème du « bienvieillir » pour les seniors et aidants du territoire. La journée est financée par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie initiée par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement du 28/12/2015.

Rendez-vous à la Salle Jean Foulquier au Cœur du village de MOLANDIER:



MERCREDI 8 JUIN de 10H à 12H pour un **ATELIER THÉÂTRAL** animé par deux comédiens de la troupe **Compagnie La Façon**, vous découvrirez et vous vous initierez à la pratique du théâtre grâce à des mises en situation et de l'improvisation théâtrale. Un moment de partage et de convivialité.

MERCREDI 8 JUIN de 14H à 16H pour une **PIÈCE DE THÉÂTRE** proposée par la **Compagnie La Façon** : **«Vieillir... d'accord mais y'a pas le feu !!! »**

Il s'agit d'un spectacle à deux voix pour évoquer, avec humour et légèreté, la réorganisation de notre vie rendue nécessaire par ce simple fait : on n'est plus tout jeune !

Deux personnages attachants et leurs métamorphoses donnent vie à cette idée : il existe de nombreuses façons de bien vieillir. Il en existe aussi beaucoup de mauvaises. Une douzaine de sketches rythmés pour sourire, rire ou s'émeuvoir des travers de l'avancée en âge.

Sauront-ils se frayer un chemin dans la jungle du « Bien Vieillir » ?

Nous demandons aux personnes intéressées de bien vouloir s'inscrire auprès de l'Espace Seniors du Département Lauragais **au 04.68.23.71.90** ou par mail eslauragais@aude.fr ou par téléphone ou mail à la mairie de Molandier.

Espace culturel et expression des associations

Création d'une nouvelle association à Molandier : « Molandier s'expose »

Suite au succès rencontré à l'exposition de décembre 2021 et à la demande de plusieurs personnes, "Molandier s'expose" devient une association. Son but est la promotion de la culture.

Dessin, pastel, peinture, couture, théâtre, exposition. Pour commencer nous avons mis en place, une fois par semaine des cours de dessin pour adultes.

Nous avons en prévision l'organisation de soirée, cinéma, exposition, musique, théâtre, etc.

Pour faire grandir nos propositions, nous avons besoin d'un échange avec vous. Joindre vos idées et nous rejoindre seraient le bienvenu.

Appelez-nous au 06 81 81 48 67 ou par mail fr.lecigne11@orange.fr

Cordialement Françoise Lecigne

L'assemblée générale du Comité des fêtes de Molandier

L'assemblée générale du Comité des fêtes de Molandier, se tiendra le samedi 30 avril 2022 à 10h30 à la mairie.

Je vous invite à venir y participer et à rejoindre notre équipe afin d'apporter de nouvelles idées et aussi aider les membres dans leurs tâches .

Le développement de nouvelles activités fait partie de nos ambitions, pour cela il nous faut du sang nouveau. Nous comptons sur vous.

Pour ce faire vous pourrez renvoyer le coupon réponse, que vous trouverez avec la convocation qui sera déposé dans vos boîtes aux lettres prochainement.

Le président du comité des fêtes, Didier SAVE.